

## Règlement du programme d'actions 2023

### Cité éducative de Fourmies

#### Rappel du contexte local :

La Ville de Fourmies subit le poids de son passé industriel, en déclin depuis la fin du 20<sup>e</sup> siècle, amenant par conséquent à un fort taux de chômage (29,8% selon l'INSEE en 2019), encore plus important chez les jeunes (56,2%) qui sont par ailleurs une part considérable de la population (37% de 0-29 ans).

Nous constatons un nombre important de personnes en situation de grande précarité économique et sociale (35% d'inactifs, 29% de foyers imposables, un taux de pauvreté élevé à 50% pour les – 30 ans, des collèges défavorisés (cat. 5 et 6), des PCS défavorisées de 52 à 80%...), avec des difficultés sanitaires (hygiène, consultation de médecins, désertification...), une faible qualification (taux de diplômés BAC à 15%, taux de scolarisation au-delà de 18 ans à 35%) renforcée par une offre de formation locale peu développée (bien que la situation s'améliore).

Il existe également un manque de pratique sportive ou d'ouverture culturelle (27% des élèves ont été au théâtre de la Ville dans le cadre familial), des freins à la mobilité renforcés par le positionnement géographique de Fourmies, territoire enclavé et éloigné des grands pôles d'attractivité, et un rapport à l'école complexe (7% d'absentéisme, autour de 20% d'échecs au DNB...).

Partageant ce diagnostic commun sur les difficultés du territoire avec ses partenaires, qui regorge pourtant d'atouts indéniables (forte présence de l'Etat, implication importante des partenaires, tissu associatif, culturel et sportif dense avec des équipements de qualité...), la Ville de Fourmies a obtenu la labellisation « cité éducative » de la part du Ministère de la Ville et du Ministère de l'Education Nationale. Avec ce label, l'Etat accompagnera la nouvelle « cité éducative de Fourmies » à hauteur de 270.000 € par an pendant 3 ans.

Au niveau national, l'Etat a défini 3 objectifs prioritaires des cités éducatives :

- **Conforter le rôle de l'école** : innovation pédagogique, mixité sociale et scolaire, suivi des élèves, bien-être des élèves, ambition scolaire, coopération avec les parents, renforcement des alliances éducatives en interne
- **Promouvoir la continuité éducative** : socialisation précoce, implication des parents, prévention santé et protection de l'enfance, lutte contre le décrochage, éducation artistique et culturelle, pratique sportive, accompagnement personnalisé, promotion des valeurs collectives
- **Ouvrir le champ des possibles** : découverte des formations et du monde du travail, maîtrise de la langue, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, insertion professionnelle des jeunes sans qualifications, mobilité, ouverture culturelle et citoyenne, société numérique de demain, droit à la ville

Au niveau local, la « cité éducative de Fourmies » axera également sur les enjeux prioritaires suivants :

- Axe 1 : parentalité et co-éducation
- Axe 2 : bien-être et qualité de vie
- Axe 3 : engagement et ambition

Le programme d'actions déployées viendra s'insérer dans ces objectifs nationaux et locaux. Des thématiques transversales à ces grands axes devront également être traitées dans le cadre des dépôts de projets : le numérique, la mobilité, l'égalité hommes/femmes, les valeurs de la République et la Laïcité, la lutte contre les discriminations, la légitimité (oser se projeter, s'inscrire dans une démarche).

#### Programme d'actions de la cité éducative de Fourmies :

Le programme d'actions a été dessiné par les porteurs de la « cité éducative », sur la base du diagnostic réalisé afin de répondre à l'appel à candidatures de l'Etat. Il a été complété et précisé grâce à une réunion des partenaires organisée suite à l'obtention du label, qui ont fait émerger des attentes communes, et les attentes sont régulièrement complétées grâce au travail des groupes thématiques.

Ces constats communs ont permis d'établir 3 axes de travail, et de préciser ces axes comme ci-dessous. Il est attendu des projets des partenaires de répondre aux attentes et constats exprimés ci-après.

- Axe 1 : parentalité et co-éducation

Sur le territoire, les familles s'impliquent peu dans l'éducation et la scolarité de leurs enfants. Les parents participent peu aux réunions dans les écoles, et il y a un manque de suivi dans le travail personnel des enfants. Le rôle du parent n'est pas toujours assumé ni rempli. Le manque d'implication des parents s'en ressent dans la réussite éducative du jeune, mais également sur son hygiène de vie, son ouverture culturelle, son esprit citoyen.

#### *Objectifs de l'axe :*

- La place des adultes dans la vie des 0 – 25 ans :
  - *Expliquer et réaffirmer le rôle des parents, dans le suivi de l'enfant, de son travail scolaire, de son hygiène de vie, dans sa réussite éducative et personnelle (ex : conférences pour les parents dans les écoles...)*
  - *Impliquer les grands-parents auprès des enfants, travailler sur leur rôle auprès du jeune*
- Les liens entre les parents et le milieu scolaire :
  - *Impliquer les parents dans la scolarité des enfants : suivi des cours, du travail de l'enfant (ex : faciliter l'usage de l'ENT...)*
  - *Faire entrer les parents dans l'école, les faire revenir dans l'établissement et (re)créer du lien avec les enseignants (ex : ateliers parents, cafés des parents...)*
- La communication :
  - *Améliorer l'image de l'école auprès des jeunes, changer le regard de défiance envers l'école, désamorcer le rapport conflictuel avec l'enseignant*
  - *Travailler l'apprentissage et la maîtrise de la lecture dès le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte*

Cet axe « parentalité », s'il peut être traité comme objectif direct des projets, est également attendu dans des projets qui relèveraient davantage des 2 autres axes, afin de créer du lien dans l'ensemble des projets avec les familles.

- Axe 2 : bien-être et qualité de vie

Nous percevons un grand besoin de développer la pratique sportive chez les jeunes, d'initier l'accès à la culture, de faire intégrer la logique de l'accès aux soins malgré la désertification. Le déficit culturel est réel, le niveau sportif décline et la pratique est faible, la situation sanitaire (obésité, surpoids, renoncement aux soins, isolement, fragilité individuelle...) s'est dégradée.

De nombreuses problématiques remontent également de la part des acteurs de terrain : surexposition et surconsommation d'écrans ; harcèlement et exposition aux violences, notamment intrafamiliales ; hyperactivité des enfants...

La « cité éducative » de Fourmies devra proposer des solutions innovantes et au plus proche du jeune, dans ces axes et objectifs.

*Objectifs de l'axe :*

- La gestion des émotions / le bien-être du jeune :
  - *Réduire le stress et l'anxiété des élèves et des jeunes*
  - *Informers, sensibiliser et prévenir le jeune sur la lutte contre les discriminations, contre les violences, contre le harcèlement*
  - *Sensibiliser le jeune à l'alimentation et au développement durable*
- L'accès à la santé :
  - *Renforcer la prévention santé auprès des jeunes*
  - *Déployer des interventions santé/sanitaires dans le cadre scolaire*
  - *Orienter les jeunes du territoire vers les métiers de la Santé en tension sur le territoire*
- L'ouverture culturelle et sportive :
  - *Créer un accès pour tous à la culture, à la pratique et à la médiation culturelle*
  - *Développer la pratique sportive à l'école, en créant du lien et des passerelles avec les associations sportives du territoire*
  - *Apprentissage et pratique du vélo*

- Axe 3 : engagement et ambition

Les jeunes du territoire éprouvent des difficultés à s'insérer professionnellement, le niveau et le taux de qualification sont faibles, la fracture numérique des familles est de manière générale assez importante. Les situations de décrochage et d'absentéisme ne sont pas négligeables.

En d'autres termes, il existe de nombreux risques de ruptures dans le parcours des jeunes, que ce soit en temps scolaire, péri ou extra-scolaire, ou à l'entrée dans des classes charnières (CP, 6<sup>e</sup>, entrée au Lycée, choix d'orientation...). L'ensemble des projets de cet axe doit répondre à la volonté de sécuriser les parcours du jeune fourmisien.

*Objectifs de l'axe :*

- L'engagement :

- *Développer le rapport à la citoyenneté des jeunes*
- Ouvrir le champ des possibles :
  - *Offrir une première ouverture vers le monde du travail*
  - *Découvrir le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat*
  - *Connaitre les métiers du numérique*
  - *Maitriser les parcours d'études et de formations possibles/disponibles*
- Sécuriser les parcours :
  - *Accompagner les jeunes dans leur orientation*
  - *Travailler l'insertion professionnelle*
  - *Présenter les métiers en tension et qui recrutent sur le territoire*
- Se donner le droit à l'erreur et à la réussite :
  - *Soutenir et mobiliser les jeunes en décrochage scolaire*
  - *Accompagner les jeunes sanctionnés d'exclusions scolaires*

⇒ **Le porteur de projet devra absolument répondre à l'un de ces axes et objectifs pour que son projet soit retenu et que l'action soit financée.**

- Axe transversal REV 3 :

Conformément à l'engagement REV3 de la Commune de Fourmies, une attention est portée sur des projets destinés aux jeunes 0-25 ans du territoire, traitant de la 3<sup>e</sup> Révolution Industrielle. Les projets déposés doivent s'insérer dans un des 3 axes cités ci-dessus, mais peuvent également faire le lien et se référer à une dimension REV comme ci-dessous :

- Transition énergétique et écologique :
  - *Sensibilisation aux économies d'énergies*
  - *Ouverture vers les mobilités douces (vélo, trottinette, marche à pied...) ou communes (train, Transport A la Demande...)*
  - *Découverte des énergies renouvelables (solaire, réseau de chaleur...)*
  - *Actions en faveur de la préservation des biens communs (eau, qualité de l'air, paysages...)*
  - *Actions concernant l'économie de matière (recyclage, réparation, déchets, partage...)*
  - *Actions en faveur du bâtiment, aménagement durable*
  - *Sensibilisation à l'alimentation locale, aux produits locaux et aux circuits courts*
- Transition numérique :
  - *Utilisation et découverte des outils numériques*
  - *Partenariat et utilisation du tiers-lieu*
- Transition sociétale :
  - *Association des habitants, des parents, des familles...*
  - *Co-construction des projets et des solutions*
  - *Implication des jeunes et des élèves dans la transition : participation au récit REV 3 via divers canaux y compris artistiques*
  - *Actions en faveur de la résilience territoriale*

Le service REV 3 de la Ville de Fourmies est disponible pour accompagner d'éventuels porteurs de projets Cité Educative, qui, dans ce cadre, souhaiteraient inscrire une démarche ou dimension REV 3.

A ce titre, vous pouvez contacter Marie Henneron, directrice du projet REV 3 de Fourmies : [mhenneron@fourmies.fr](mailto:mhenneron@fourmies.fr).

Modalités de dépôt des projets (structures éligibles, critères d'éligibilité) :

La « cité éducative de Fourmies » souhaite fonctionner sur le modèle de l'appel à projets, rappelant les axes prioritaires et objectifs d'actions, et incitant les partenaires à collaborer et s'allier pour développer des actions pertinentes, nouvelles et adaptées sur le territoire.

La « cité éducative de Fourmies » fonctionnera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 6 et 28 février 2023 : réunion des 3 groupes thématiques, afin d'identifier des problématiques et faire émerger des propositions de projets
- 10 mars 2023 au plus tard : lancement de l'appel à projets et transmission des dossiers à compléter à l'ensemble des éventuels porteurs (dossier également disponible sur le site [www.citeseducatives.fr](http://www.citeseducatives.fr) page Fourmies)
- 11 avril 2023 : fin de l'appel à projets et date limite de réception des dossiers complets
- 4 mai 2023 : Comité de Pilotage de la Cité Educative de Fourmies, en présence des partenaires institutionnels
- 9 mai 2023 : troïka de sélection des projets

Tout dossier transmis après la date butoir ne pourra être étudié. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une relance devant être régularisée dans les 15 jours, ce en quoi en l'absence de retour, le dossier ne pourra être étudié.

La cité éducative pourra financer toute personne morale, de droit public ou privé, peu importe son lieu d'implantation.

Les bénéficiaires des subventions de la cité éducative pourront être :

- Des associations (loi 1901)
- Des collectivités locales
- Des bailleurs sociaux
- Des entreprises

Les projets seront subventionnés s'ils sont à destination des jeunes entre 0 et 25 ans, dans ou hors cadre scolaire, et s'ils s'intègrent dans les objectifs nationaux et axes locaux de la « cité éducative ». L'action proposée devra avoir une vocation éducative centrale et essentielle, et venir en complémentarité des dispositifs déjà existants sur le territoire et autres actions en cours de montage dans le cadre de la cité éducative.

Les partenaires mobilisés dans le cadre d'une action devront confirmer leur accord par écrit.

Tout partenaire impliqué dans la « cité éducative de Fourmies » doit et devra respecter les valeurs de la République, la Laïcité, l'égalité homme/femme, la non-discrimination. La promotion de ces valeurs est par ailleurs attendue dans le cadre des actions de la cité éducative.

La fiche action, complétée, devra être transmise par mail à [cef@fourmies.fr](mailto:cef@fourmies.fr). Elle fera l'objet d'une analyse de sa recevabilité, de sa cohérence avec les objectifs de la cité éducative, de son efficience attendue et d'une décision par la troïka. Dans la fiche action, le porteur de projet devra préciser l'axe d'action choisi, le constat effectué, citer des indicateurs appuyant le constat, expliquer et décrire la proposition de réponse à apporter et les objectifs recherchés de l'action. Après le dépôt de la fiche

action, et avant la décision de la « cité éducative », le porteur de projet pourra être questionné et amené à préciser son projet et sa fiche action.

Chaque action devra faire l'objet d'une évaluation, sur la base d'une fiche évaluative transmise par la cité éducative de Fourmies. Le porteur de projet aura également la liberté de proposer en complément ses propres indicateurs ou formalités d'évaluation. Une éventuelle reconduction d'une action et du financement est conditionnée à la réalisation et la transmission de cette fiche évaluative à l'équipe de la « cité éducative de Fourmies ».

#### Modalités de financement des actions :

La « cité éducative de Fourmies » ne pourra débloquer le financement de l'action qu'à partir du dépôt complet de la fiche action, du contrat d'engagement républicain signé pour les associations et fondations, du présent règlement signé, de l'ensemble des justificatifs financiers et d'un budget prévisionnel précis et complet. Le financement n'interviendra qu'après validation par la troïka de la « cité éducative de Fourmies ».

La « cité éducative » n'a pas vocation à financer :

- Des actions existantes sur la Commune et financés entièrement par d'autres dispositifs (droit commun, contrat de Ville, PRE...)
- Le fonctionnement du porteur de projet
- Des dépenses d'investissement
- Des manifestations ou projets qui auraient d'autres buts (commerciaux, lucratifs, religieux, politiques, syndicaux...) que ceux exprimés dans les objectifs de la cité éducative

Le porteur de projet pourra solliciter un financement intégral de l'action. Mais il pourra également solliciter auprès de la « cité éducative » un cofinancement de son projet, après l'obtention de premiers financements ne permettant pas de boucler le budget global et de réaliser l'action.

#### Règles de communication en cas de financement d'une action :

Le financement d'une action de la « cité éducative » résulte du financement du label en lui-même. En d'autres termes, l'action existe en raison du financement de 3 acteurs principaux : le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en charge de la Ville ; le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse ; la Ville de Fourmies.

Le financement d'une action par la cité éducative implique par conséquent l'utilisation et la mise en avant du label et de ses financeurs.

Toute communication sur une action (réseaux sociaux, objets promotionnels, rapports d'activités...) par le porteur de projet et ses partenaires devra comprendre :

- Le terme « cité éducative de Fourmies » et/ou son logo
- Mentionner et/ou inclure le logo de chacun des financeurs de la « cité éducative » : l'Etat ou le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en charge de la Ville et le ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse ; la Ville de Fourmies
- Rappeler le financement par la « cité éducative de Fourmies » pour l'accompagnement et la réussite du projet

Contacts cité éducative de Fourmies :

- Coordonnateur cité éducative : Antoine Fouquet ([afouquet@fourmies.fr](mailto:afouquet@fourmies.fr) / 06.71.97.61.78)
- Coordonnatrice pédagogique (2<sup>nd</sup> degré) : Marie-Cécile Vasseur ([vie-scolaire1.0593252P@ac-lille.fr](mailto:vie-scolaire1.0593252P@ac-lille.fr))
- Coordonnatrice REP (1<sup>er</sup> degré) : Véronique Guislain ([veronique2.guislain@ac-lille.fr](mailto:veronique2.guislain@ac-lille.fr))
- Délégués du Préfet délégué à l'égalité des chances : Edwige Abdallag ([edwige.abdallag@nord.gouv.fr](mailto:edwige.abdallag@nord.gouv.fr) / 06.07.84.29.58) / Francisco De Oliveira ([francisco.de-oliveira@nord.gouv.fr](mailto:francisco.de-oliveira@nord.gouv.fr) / 06.30.49.53.95)
- Principal chef de file Education Nationale, Collège Léo Lagrange : Olivier Cornille ([olivier.cornille@ac-lille.fr](mailto:olivier.cornille@ac-lille.fr) / 06.60.79.70.44)
- Directeur Général des Services mutualisé Ville de Fourmies/CCSA : Christophe Rispal ([crispal@fourmies.fr](mailto:crispal@fourmies.fr) / 06.62.68.96.53)

En signant le présent règlement, je m'engage à le respecter et le mettre en œuvre en cas de validation du projet et de financement de l'action.

Fait à Fourmies, le .....

Signature :